



Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2024

Le jeudi 8 février 2024 à 20h00, le Conseil communal de Penthaz, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Joël Peyron.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation du PV du 7 décembre 2023
3. Communications du bureau et des commissions
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis n° 01-2024 - Crédit d'investissement en vue de l'agrandissement de l'UAPE de 24 à 48 places sur le site de la Léchire
6. Préavis n° 02-2024 - Remplacement du Pont sur la Venoge - Demande d'un crédit d'investissement
7. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Lors de l'appel, il y a 11 Conseillers excusés. Avec 34 Conseillers présents, le quorum est atteint et le Conseil peut délibérer valablement.

2. Approbation du PV de la séance du 7 décembre 2023

Sans remarques, le PV est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

3. Communications du bureau et des commissions

Le Président remercie les organisateurs et plus particulièrement Mme N. Baudet pour l'organisation de la « Maison du Père-Noël ».

Pour la commission de gestion, M. F. Bommottet informe que celle-ci avance sur son rapport qui sera présenté en juin.

M. E. Landivier informe que la commission des finances s'est réunie à trois reprises dont 2 fois pour les préavis présentés ce soir.

Pour la commission des espaces publics, M. S. Rollier annonce que la commission s'est réunie une fois pour le préavis n° 03-2024 qui sera présenté en mars.

Pour l'AIEE¹, M. B. Martin informe qu'une génératrice a été posée avec succès pour répondre aux exigences du plan Ostral (organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise). Lors de sa séance de décembre, l'assemblée a également pris congé de M. Philippe Gerhard après 25 ans passé au sein du Codir. M. F. Burnand a été nommé membre du Codir pour

¹ Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux



cette fin de législature. M. Ph. Gerhard a été vivement remercié pour son fort engagement. En effet, durant son mandat, il a participé à la réfection complète de la STEP (nouveaux bassins de décantation, installation panneaux solaires, mise en place des micropolluants).

Pour le comité culturel du Bornalet, M. S. Heyraud annonce la démission de M. B. Martin au sein du comité et le remercie pour son engagement et le travail effectué. Mme K. Kleinert est entrée au comité. Le comité s'est réuni avec la Municipalité afin de discuter de la continuité des manifestations d'« Halloween » et de la « Maison du Père-Noël », le comité culturel désirant s'en retirer. La Municipalité réfléchit à ouvrir un poste pour ces organisations. M. Heyraud annonce les prochaines manifestations, 2^e cours de tricot, 2^e DimanJeux, Suisse Bouge en mai.

4. Communications de la Municipalité

M. J.-F. Pollien communique :

- Projet de réaménagement du trottoir à la route de Cossonay, le chantier a bien débuté à la mi-janvier et se déroule normalement.
- Archivage, le mandat à Pro Archives SA s'est terminé à la mi-décembre. Dorénavant, un contrat de maintenance a été signé et l'entreprise viendra 2-3 fois par année pour s'occuper des archives communales.

M. Ph. Tesse communique :

- Les fontaines coulent toujours.
- Les ballots de bois sont prêts et pourront bientôt être retirés.

M. Th. Buttin communique:

- Le projet du futur bâtiment du Bornalet avance bien.
- L'achat d'un logiciel pour l'optimisation de la police des constructions est à l'étude.

M. S. Durussel communique:

- Aucun pronostic pour le résultat 2023, le bouclage des comptes étant en cours.
- Déchetterie, suite à l'intégration de Vufflens-la-Ville et les modifications des places de parc, tout se passe bien.

M. A. Emery communique :

- Voirie, M. Ch. Pache a repris son travail après 4 mois d'arrêt. M. J. Besson s'est bien intégré au groupe.



- ASIVenoge², la cohabitation entre les travaux et l'école n'est pas toujours facile. Il a été demandé au responsable des repas d'augmenter la ration des repas phares. Mme Di Lorenzo a repris son poste.
- ASICoPe³, un parent a demandé le remboursement de la location des skis pour son enfant pour le camp de ski se référant à l'arrêt prononcé il y a quelques années concernant la gratuité de l'école. Renseignement pris auprès d'un avocat, l'arrêt peut être compris de deux manières. Décision a été prise de ne pas lui rembourser, afin de ne pas ouvrir la porte à d'autres demandes. Affaire à suivre.
- Bus PPDLV, le sondage est en ligne.
- Maison du Père-Noël a eu un grand succès. La Municipalité recherche une solution pour pérenniser cette manifestation.
- Les manifestations à venir :
 - 14 février, distribution des roses
 - 2 mars , loto USL
 - 14 avril, tour de Gourmandie
 - Tartreux 14, 15 et 16 juin, le 13 juin en ouverture, une séance de cinéma en plein air

5. Préavis n° 01-2024 - Crédit d'investissement en vue de l'agrandissement de l'UAPE de 24 à 48 places sur le site de la Léchire

M. J.-F. Pollien prend la parole pour introduire le préavis. M. Th. Buttin précise que la mise à l'enquête court jusqu'au 12 février. En cas d'acceptation, les travaux pourront commencer rapidement pour que le bâtiment soit prêt à la rentrée 2024. M. S. Durussel précise que la commune va gérer et financer le chantier, mais ensuite AJERCO⁴ « remboursera » le bâtiment sur une période de 30 ans.

M. E. Landivier, pour la commission des finances, puis Mme K. Pérez, pour la commission adhoc prennent la parole pour donner les conclusions de leur rapport.

Mme P. Delacombaz demande si la capacité de 48 places va suffire pour l'avenir. M. J.-F. Pollien explique que l'AJERCO ne veut pas proposer plus de 48 places UAPE par commune, le quota de Penthaz sera donc complet.

Mme N. Bogorad demande si les collaborateurs de la structure ont été consultés pour le projet. M. Th. Buttin confirme que cela a été fait et qu'aucune remarque n'a été relevée.

M. B. Martin s'étonne des CHF 10'000.- prévus pour la mise à l'enquête. M. Th. Buttin précise que le montant a été arrondi « au-dessus ». M. B. Martin s'étonne

² Association Scolaire Intercommunale de la Venoge

³ Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz

⁴ Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay



que pour une construction d'utilité publique le canton se permette de facturer une telle somme. M. Th. Buttin relève également qu'avec le fait de passer par les marchés publics, les coûts de construction sont élevés.

M. S. Heyraud demande quels sont les espaces extérieurs prévus et s'ils seront à charge de l'AJERCO. M. Th. Buttin explique que rien n'est prévu dans l'immédiat, mais que, dans le préavis présenté le mois prochain, des modifications apparaîtront.

M. S. Widmann demande des précisions sur le lieu de domicile des enfants accueillis. M. A. Emery précise que les enfants viennent des 6 communes (qui participent au financement). Il explique que, dans le parascolaire, les 6 communes participent au financement et dans le pré-scolaire c'est l'ensemble des communes de l'AJERCO qui participent au financement.

M. Y. Hängärtner s'étonne de ne trouver aucun chiffre concernant le coût de la solution provisoire pendant les travaux. M. Th. Buttin explique qu'il n'y aura pas de frais supplémentaires car des bâtiments existants seront utilisés.

M. F. Bommottet demande à qui seront facturées les charges éventuelles de mise en conformité durant les 30 années à venir. M. S. Durussel explique que des discussions ont déjà eu lieu pour d'autres communes et celles-ci sont à charge de l'AJERCO.

Le préavis no 01-2024 est approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions.

6. Préavis n° 02-2024 - Remplacement du Pont sur la Venoge - Demande d'un crédit d'investissement

M. J.-F. Pollien projette quelques slides en guise d'introduction, en présentant notamment des archives de PV de Municipalité de 1939, date de la construction du pont. Il présente également des photos de l'état actuel du pont et explique les travaux prévus. Il précise que les frais de réfection seront divisés en 3, car une convention de 2015, signée avec Valorsa et Gollion, partage l'entretien du ch. de Fleuret. Celles-ci ont accepté ce partage pour le pont. Dans le futur, les frais de réfection du pont CFF sur la commune de Gollion seront donc également facturés à Penthaz pour 1/3.

Mme J. Caetano, pour la commission des finances, donne les conclusions de son rapport.

Pour la commission adhoc, M. B. Martin relève l'absence d'opposition du projet de la part de Venoge vivante et PAC Venoge et remarque que lorsque les intérêts du canton sont en jeu, certaines procédures sont moins compliquées.

Le préavis no 02-2024 est approuvé à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

M. S. Rollier demande des précisions concernant la convention entre Valorsa et Gollion, les coûts de réfection du pont CFF et si Penthaz sera consulté. M. J.-F.



Pollien répète que 1/3 des coûts seront facturés à Penthaz et que la Municipalité participe déjà à des séances concernant ce projet qui n'est pas encore très clair.

Mme V. Muster demande si les travaux concernant le pont CFF seraient bien une réfection et non une reconstruction totale. M. J.-F. Pollien le confirme.

M. F. Declercq se demande si les archives de l'USL pourraient être stockées à la commune. M. J.-F. Pollien confirme que les archives pourraient être hébergées à la commune, une convention devrait être signée avec la société.

Mme P. Delacombaz questionne si la commune serait ouverte à subventionner des bornes de recharge électrique. M. J.-F. Pollien explique qu'effectivement, c'est en projet, mais cela implique de rédiger un règlement et va donc prendre du temps et qu'au vu des nombreux travaux à venir celui-ci pourrait être opérationnel dans les 2-3 ans.

M. J.-F. Pollien annonce que la prochaine séance du conseil est fixée au 7 mars (crédit d'investissement garderie et locaux communaux). La date du conseil de juin doit être avancée d'un jour et aura lieu exceptionnellement le mercredi 19 juin. Il remercie les conseillers pour les décisions de ce soir.

M. J. Peyron remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h13.

Pour le Conseil communal :

Le Vice-Président

La secrétaire

